



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Juin 2013

Date de la convocation 19 juin 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Fontès
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René,  M.BAUDAILLER Jean-Louis,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU  Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile,  M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme GOMIS Sylvie, M.DIDELET  Serge, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme MILAN André,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE :</b> M.SANMARTIN Bernard,  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, M.MARULAZ Gilbert,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN :</b> M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques,  M.BAUDOT Bernard, M.MERCET Pierre,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS  Gilles,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Géraud, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël,  M.JURQUET Henri à M.MENELLA André  M.RELVEL Claude à Mme FABRE Maryse,  M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain,  M.CERET Hugues à Mme BARRE Berthe,  M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain,  M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno,  M.VIALA Daniel à M.COSTE Bernard,  M.OLLIER Pierre à M.LUGAGNE Jérôme,  M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,  M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,  Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean.</p>

**Objet : Convention pour le rétablissement des réseaux BRL intersectés par les travaux d'aménagement d'un lot de la ZAC de la Salamane.**

Monsieur GAIRAUD rappelle aux membres du conseil communautaire que BRL est concessionnaire de la Région Languedoc Roussillon au titre d'un contrat de concession ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement hydraulique en vue de l'irrigation, de la mise en valeur et de la reconversion de ladite Région, ainsi que l'exploitation des ouvrages qui auront été réalisés à cet effet.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20130627-2013-06-26-13-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2013  
Date de réception préfecture : 02/07/2013

BRLE, filiale de BRL, exploite en qualité de fermier de BRL les ouvrages de distribution d'eau de la concession.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Clermontais est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement d'un lot situé au Nord de la ZAC La Salamane sur la Commune de Clermont l'Hérault (modification de l'implantation d'un bassin pluvial), qui impose la modification du réseau d'eau brute géré par BRL.

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec BRL, ayant pour objet de régler les contraintes et coûts divers engendrés par la modification du réseau d'eau brute intersecté par les travaux d'aménagement d'un lot situé au Nord de la ZAC La Salamane sur la Commune de Clermont l'Hérault, ainsi que les modalités d'indemnisation de BRL.

Le montant prévisionnel de l'indemnité due par la Communauté de Communes s'élève au montant arrondi de 94 205€.

A ce montant sera déduite la facture de 3 060 € établie pour les études d'avant projet et de projet, soit un montant prévisionnel restant à facturer de 91 145 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention avec BRL pour le rétablissement des réseaux BRL intersectés par les travaux d'aménagement d'un lot de la ZAC de la Salamane, telle que présentée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.